

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 octobre 2024

Service : Logement  
Agent traitant : Dôme Véronique

**Objet : Logement - Existence d'un conseiller en logement subventionné pour l'année 2023 : décision**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu qu'en séance du 8 août 2011, Madame Véronique DÔME a été engagée à durée indéterminée en qualité de conseiller en logement à temps plein sous régime A.P.E. ;

Vu que la commune de Chaudfontaine est inscrite dans le programme "Conseillers Logement" adopté par le Gouvernement wallon en date du 25 novembre 2008 ;

Considérant que la commune de Chaudfontaine dispose de l'aide de la Région Wallonne sous forme de l'octroi de 8 points A.P.E. pour l'occupation d'une personne dans ladite fonction ;

Considérant que la commune de Chaudfontaine est tenue d'établir pour le SPW – Département du Logement, un rapport annuel attestant de l'occupation de conseillers en logement pour l'année 2023 ;

Attendu qu'aucun membre de la présente assemblée ne tombe sous l'application de l'article L1122-19 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

Article 1er

D'attester que Madame Véronique DÔME est occupée depuis le 24 septembre 2012 en qualité de Conseiller en Logement pour la commune de Chaudfontaine ;

Article 2

L'intéressée a été occupée durant l'année 2023 en tant que "Conseiller en Logement" dans les conditions d'emploi reprises dans le programme du Gouvernement wallon adopté en date du 25 novembre 2008 ;

Article 3

L'intéressée continue à exercer ses fonctions telles que définies à l'article 2 au cours de l'année 2024 ;

#### Article 4

La présente délibération sera transmise au SPW Territoire – Département du Logement ;